

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'ACTION SAMSUNG

Lisez attentivement ces Conditions Particulières de l'Action et les Conditions Générales de l'Action s'y rapportant.

Action : *L'Action consiste en la participation à une élection par le biais du microsite « You Awards », dans le but de remporter un Samsung Galaxy A (2016), et de devenir le visage de la nouvelle campagne pour le Samsung Galaxy A.*

*La participation à la présente Action n'est possible que si le Participant dispose d'une adresse e-mail personnelle. Le Participant se rend sur le site **www.youawards.be** et y trouve la possibilité de participer à l'Action.*

Le Participant doit être âgé de minimum 14 ans pour pouvoir participer à cette Action. Samsung se réserve le droit d'en demander la preuve. Les Participants de moins de 18 ans ne peuvent prendre part à l'Action qu'à condition d'être valablement représentés.

Le concours se déroule en deux parties :

- *Phase 1 : Inscriptions (03/02/2016 – 29/02/2016)*
 - o *Vous pouvez participer à l'élection en envoyant une photo dans l'une des six catégories. Vous pouvez choisir la catégorie, ou vous inscrire dans toutes les 6, et la participation dans chacune des catégories est illimitée. Il est nécessaire de se réinscrire à chaque nouvelle participation.*

Chaque envoi sera contrôlé par un modérateur avant d'apparaître dans la galerie du site You Awards. Le modérateur peut supprimer des envois pour les raisons suivantes :

1. *Les inscriptions où quel que type de nudité que ce soit serait représentée et qui pourrait être considérée comme pornographique, seront supprimées.*
2. *Les inscriptions où quel que type de violence que ce soit serait représentée et qui pourrait être considérée comme choquante ou criminelle, seront supprimées.*
3. *Les inscriptions où des personnes de moins de 13 ans seraient représentées seront supprimées.*
4. *Les inscriptions où quel que type de discrimination que ce soit serait représentée et qui contreviendrait à la loi belge contre la discrimination, seront supprimées.*
5. *Les inscriptions doivent vous appartenir en propre et ne susciter aucun conflit relatif aux droits d'auteur. Les photos provenant d'internet seront identifiées par le modérateur et immédiatement supprimées.*

- Phase 2 : Nomination (01/03/2016)
 - Ce jour-là, se réunira un jury composé de :
 - Dieter Reyntjens (Marketing Manager, Samsung)
 - Alex Thoré (Director Communication & Sponsoring, Proximus)
 - Nicolas Deleat (Trade Marketing Manager Belgium, MTV)
 - Tom Garcia (Creative Director de l'agence de publicité Leo Burnett)
 - Vinz Kanté (Samsung ambassadeur – Fun Radio)
 - Karen Kuppens (Gagnante des You Awards 2015)

qui choisiront les gagnants. Ils examineront toutes les inscriptions et désigneront 5 nominés par catégorie.

Les inscriptions nominées seront choisies en fonction des critères suivants :

- **Originalité**
- L'inscription doit **correspondre à la catégorie**, à savoir :
 - **Best ♥♥♥ picture** : une inscription qui montre de l'affection envers une ou plusieurs personnes.
 - **Best actor/actress in a gif** : une inscription dans laquelle une ou plusieurs personnes ont pris des photos au format gif. Les mouvements n'ont pas d'importance, s'ils respectent les conditions décrites ci-dessus.
 - **Best special effects** : une inscription où la photo originale a été modifiée à l'aide d'une application ou d'un logiciel photo pour obtenir un meilleur résultat que la photo originale.
 - **Best selfie of the year** : une inscription où la personne représentée prend une photo d'elle-même, les photos prises par un tiers n'entrant pas dans cette catégorie.
 - **Best style pic** : une inscription où la personne représentée prend une photo de son meilleur style vestimentaire.
 - **Best Workout picture** : une inscription où la personne en question prend une photo d'elle-même pendant ou après une performance sportive.
- **Propriété** : la photo doit vous appartenir. Les photos issues d'internet ou non-libres de droit ne seront pas acceptées.

- *Phase 3 : Les votes (04/03/2016 – 11/03/2016)*
 - *Les 5 meilleures photos de chaque catégorie participent à la phase des votes. Chaque Participant sélectionné a alors la possibilité de promouvoir sa photo sélectionnée sur les médias sociaux pour recueillir le plus grand nombre possible de votes. Chaque adresse e-mail unique peut exprimer 1 seul vote par catégorie et par jour. Le Participant sélectionné qui recueille le plus grand nombre de voix remporte le prix de la catégorie dans laquelle il a été nominé.*

- *Phase 4 : Annonce des résultats (13/03/2016)*

À cette date, les 6 gagnants (1 par catégorie) seront contactés par e-mail et/ou par téléphone pour leur communiquer le lieu, le jour et l'heure auxquels ils pourront venir chercher leur prix.

- *Phase 5 : Prise de vue*
 - *À cette date, les 6 gagnants seront photographiés pour devenir le visage de la campagne Samsung Galaxy A. Les photographies résultant de cette prise de vue resteront en tout temps la propriété de Samsung et ne pourront être utilisées que par Samsung, sauf autorisation de ce dernier. La date de la prise de vue sera communiquée dès que le jury aura annoncé le nom des finalistes.*

- *Phase 6 : Campagne des gagnants*
 - *Le prix octroyé aux 6 gagnants des catégories photos*
 - *Best ♥♥♥ picture*
 - *Best actor/actress in a gif*
 - *Best special effects*
 - *Best selfie of the year*
 - *Best style pic*
 - *Best workout pic*

consiste en l'utilisation de leur visage pour une campagne d'affichage.

Les 6 gagnants apparaîtront tous ensemble dans une photo de groupe sur 1 carte Boomerang, qui sera distribuée dans le réseau belge des cartes Boomerang en Belgique.

Les 6 gagnants reçoivent également chacun un smartphone Samsung Galaxy A (2016).

Toutes les photos inscrites doivent être la propriété exclusive du Participant proprement dit. L'utilisation de photos de tiers et/ou

provenant de canaux d'utilisation publique entraînera la suppression immédiate de ces photos et leur exclusion du concours. Le Participant garantit que les photos ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers et garantit Samsung contre toute réclamation de tiers pour cause de (supposée) infraction à cet égard et indemniserà Samsung pour tous dommages qui en découleraient. Samsung se réserve le droit de mener une enquête sur la provenance des photos inscrites afin de déterminer si les inscriptions sont bien la propriété du Participant.

Par sa participation au concours, le Participant marque son accord pour l'utilisation commerciale par Samsung des photos inscrites. Le Participant cède tous ses droits de propriété intellectuelle de façon irréversible et gratuitement à Samsung, qui les accepte. Si ceci devait faire l'objet d'une formalité, le Participant accordera son entière collaboration à la réalisation de cette formalité.

Le Participant se doit de communiquer ses coordonnées et d'accepter les conditions de l'action. Sa participation n'est valable que si ces conditions sont remplies. Ceci implique également la communication par le Participant d'une adresse e-mail valable.

Il y a 1 gagnant par catégorie. Cette personne reçoit un smartphone Samsung Galaxy A et devient le visage de la campagne 2016 du Samsung Galaxy A. La prise de vue pour la campagne publicitaire aura lieu en un endroit communiqué lors de l'annonce des gagnants.

Prix :

- Un smartphone Samsung Galaxy A
- Être le visage de la catégorie gagnante et participer à la communication marketing pour promouvoir le Samsung Galaxy A.
- Il est demandé aux gagnants de se libérer le jour qui leur sera communiqué après l'annonce des nominations, pour la prise de vue photo, celle-ci faisant partie du prix remporté. Les photographies résultant de cette prise de vue restent en tout temps la propriété de Samsung. Si le gagnant ne peut se libérer à la date communiquée pour la prise de vue photo, durant les heures communiquées par Samsung, Samsung se réserve le droit de lui retirer l'ensemble du prix et de choisir un autre gagnant au sein de la même catégorie.

Période de l'action : *L'action aura lieu du 29/01/2016 au 13/03/2016 inclus.*

Territoire de l'action : Les Participants doivent résider en Belgique ou au Luxembourg.

Annonce : L'ambition de Samsung est d'avertir les gagnants par e-mail ou téléphone au plus tard le 13/03/2016 et, après confirmation, de leur livrer leur prix dans les 8 semaines.

Les Participants qui, selon l'avis raisonnable de Samsung, abuseraient de l'Action, peuvent être exclus de la participation à celle-ci.

Un Participant peut prendre part à l'action en envoyant plusieurs photos.

Les Participants doivent disposer d'une adresse e-mail existante. Les Participants qui feraient usage d'une adresse et/ou d'un nom incomplets ou faux seront exclus du concours sans préavis.

Samsung ne peut être tenu responsable de problèmes techniques. Il ne peut pas non plus être tenu pour responsable pour, entre autres :

- tout défaut technique et/ou retard ;
- tout défaut du trafic internet (perte de connexion etc.).

Samsung ne peut être tenu responsable du non-fonctionnement ou du mauvais fonctionnement du site sur l'ordinateur, la tablette ou le téléphone du Participant, qui entraînerait l'impossibilité d'envoyer le message.

L'inscription est obligatoire pour toute participation. L'inscription est gratuite et se fait sur youawards.be

Vos données seront traitées conformément à la loi sur la protection des données à caractère personnel.

Vous pouvez adresser vos questions et remarques relatives à cette Action par écrit en envoyant un e-mail à : <https://www.facebook.com/samsungmobilebelgium/>

Sous réserve de fautes et erreurs d'impression.

Les cas non prévus par ces conditions seront traités sur décision de Samsung.

Par sa participation à l'Action, le Participant marque son accord avec les Conditions Générales de l'Action telles que mentionnées sur <http://www.samsung.com/be/info/legal/html>